



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 19 juin 2019 à 9 h 30 à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Sont absents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin et monsieur le conseiller Pierre Lanthier.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Marie-Claude Thibeault, greffière adjointe.

CE-2019-415 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 29 MAI ET 5 JUIN 2019**

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 29 mai et 5 juin 2019 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2019-416 **MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT – RUE A.-GIBEAULT - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE – PIERRE LANTHIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue A.-Gibeault, dossier RS-18-423, comme illustré au plan numéro CRO-19-038 du 5 février 2019, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
A.-Gibeault	Sud	D'un point situé à 88 m à l'est de la rue Davidson Est, sur une distance de 30 m vers l'est	De 7 h à 17 h Du lundi au vendredi De septembre à juin
A.-Gibeault	Nord	À partir de la rue Davidson Est, sur une distance de 109 m vers l'est	De 7 h à 17 h Du lundi au vendredi De septembre à juin

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
A.-Gibeault	Sud	À partir de la rue Davidson Est, sur une distance de 88 m vers l'est	30 minutes De 7 h à 17 h Du lundi au vendredi De septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-038 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-417

IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - INTERSECTION DES RUES DE LA GALÈNE ET MARIE-LOUISE-COULOMBE - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues de la Galène et Marie-Louise Coulombe, dossier RS-19-014, comme illustré au plan numéro CRO-19-104 du 4 mars 2019.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-104 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-418

IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - INTERSECTION DES CHEMINS KLOCK ET ANTOINE-BOUCHER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection des chemins Klock et Antoine-Boucher, dossier RS-19-062, comme illustré au plan numéro CRO-19-162 du 4 avril 2019.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-162 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-419

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUE BOMBARDIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE -
JEAN LESSARD**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Bombardier, dossier RS-19-059, comme illustré au plan numéro CRO-19-168 du 19 mars 2019, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Bombardier	Sud	Du chemin Industriel au chemin Industriel	En tout temps
Bombardier	Ouest	D'un point situé à 108 m au nord du chemin Industriel, sur une distance de 205 m vers le nord	En tout temps De décembre à mars

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-168 qui fait partie intégrante de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-420

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUE DE L'ATMOSPHÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU –
MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de l'Atmosphère, dossier RS-19-072, comme illustré au plan numéro CRO-19-170 du 25 mars 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De l'Atmosphère	Sud	De la rue de l'Éclipse, sur une distance de 43 m vers l'ouest	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionné aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-170 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-421

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUE DU RAVIN-BLEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC -
ISABELLE N. MIRON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue du Ravin-Bleu, dossier RS-19-070, comme illustré au plan numéro CRO-19-169 du 22 mars 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Ravin-Bleu	Est	À partir d'un point situé à 29 m au nord du boulevard Riel, sur une distance de 54 m vers le nord	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée à la présente.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-169 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-422

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUES SAINT-ARTHUR ET MONSEIGNEUR-FORBES - DISTRICT ÉLECTORAL
DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues Saint-Arthur et Monseigneur-Forbes, dossier RS-19-069, comme illustré au plan numéro CRO-19-230 du 15 avril 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Saint-Arthur	Est	À partir d'un point situé à 27 m au sud de la rue Sainte-Yvonne, sur une distance de 85 m vers le sud	2 heures De 9 h à 15 h Du lundi au vendredi De septembre à juin
Monseigneur-Forbes	Nord	À partir de la rue Saint-Josaphat jusqu'à la rue Saint-Arthur	2 heures De 7 h à 17 h Du lundi au vendredi De septembre à juin

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Saint-Arthur	Est	À partir d'un point situé à 27 m au sud de la rue Sainte-Yvonne, sur une distance de 85 vers le sud	De 8 h à 9 h Du lundi au vendredi De septembre à juin Excepté autobus scolaire
Saint-Arthur	Ouest	À partir de la rue Monseigneur-Forbes, sur une distance de 136 m vers le nord	De 7 h à 17 h Du lundi au vendredi De septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-230 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-423

AUTORISER L'AJUSTEMENT DE COÛT - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - HONORAIRES PROFESSIONNELS DE WSP CANADA INC., DANS LE CADRE DU LOT 3 DU MANDAT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PTI 2019

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-379 du 30 mai 2018, adjugeait un contrat à la firme WSP Canada inc., pour les services professionnels de laboratoire pour la réalisation d'études géotechniques et la formulation des recommandations en vue de la conception par d'autres professionnels des projets d'infrastructures pour un montant total approximatif de 135 227,85 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 1 322,21 \$ incluant les taxes est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 160891;

CONSIDÉRANT QUE des activités de forages et d'essais géotechniques supplémentaires sont nécessaires pour réaliser les activités de conception du projet d'aménagement du collecteur pluvial Saint-Joseph vers la rivière des Outaouais;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande l'approbation des services supplémentaires pour les honoraires professionnels de la firme WSP Canada inc., pour un montant de 50 276,31 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 160891 d'un montant total de 1 322,21 \$ incluant les taxes, pour la réalisation d'activités de localisation d'infrastructures souterraines;
- approuve le montant de 50 276,31 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, pour des honoraires professionnels supplémentaires à la firme WSP Canada inc., dans le cadre du projet d'aménagement du collecteur pluvial Saint-Joseph vers la rivière des Outaouais.

Le coût total du contrat représente un montant de 186 826,37 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18010-011-91375	45 908,97 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 18-3077 - Honoraires professionnels – Collecteur pluvial Saint-Joseph, entre la rue Graham et la rivière des Outaouais
04-13493	2 186,40 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	2 180,94 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-424

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - RÉFECTION DE SEPT STATIONS DE SURPRESSION ET MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE HULL - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE DESCHÊNES, DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU, DU PLATEAU, DE TOURAINE ET DU VERSANT – AUDREY BUREAU, MIKE DUGGAN, JOCELYN BLONDIN, MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE, NATHALIE LEMIEUX ET DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-175 du 8 mars 2017, octroyait un contrat à la firme Groupe ABS inc., pour les services professionnels de contrôle qualitatifs des matériaux pour les projets de réfection de sept stations de surpression et de modernisation de l'usine d'eau potable du secteur de Hull pour un montant total de 218 047,79 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant supplémentaire de 68 954,53 \$ incluant les taxes est nécessaire pour poursuivre le mandat de contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection de sept stations de surpression et de modernisation de l'usine d'eau potable du secteur de Hull;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant supplémentaire excède la limite prévue au règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise des honoraires professionnels supplémentaires au montant de 68 954,53 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, à la firme Groupe ABS inc., pour poursuivre le mandat de contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection de sept stations de surpression et de modernisation de l'usine d'eau potable du secteur de Hull.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant de 287 002,32 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30843-002-91376	62 964,68 \$	Honoraires professionnels – Travaux d'infrastructures d'eau potable et d'assainissement des eaux - TECQ15 – 1009 - Lot 2, postes de surpression
04-13493	2 998,67 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 991,18 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-425

**SOUSSION 2019 SP 109 - STABILISATION DU TALUS -
IMPASSE DE LA CÔTE-D'OR - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT -
DANIEL CHAMPAGNE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction FGK inc., 2-303, chemin Industriel, Gatineau, Québec, J8R 0C6, pour les travaux de stabilisation de talus pour l'impasse de la Côte-d'Or, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant approximatif de 396 570,34 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 avril 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30828-401-91377	362 121,57 \$	Aqueduc, égouts, sentiers cyclables, ponts et trottoirs - C-14-134 - Impasse de la Côté d'Or
04-13493	17 245,94 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	17 202,83 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-426

**SOUSSION 2017 SP 154 - RECONSTRUCTION DE LA FAÇADE NORD -
ATELIERS MUNICIPAUX, BLOC C**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Defran inc., 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7, pour les travaux de reconstruction de la façade nord du bloc C des ateliers municipaux du secteur de Hull, pour un montant total de 282 422 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 avril 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-18015-002-91378	257 888,92 \$	Travaux correctifs – 2018 - 15-2059 - Ateliers municipaux du secteur de Hull – Bloc C
04-13493	12 281,89 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	12 251,19 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-427

**SOUSSION 2019 SP 171 - RÉFECTION ROUTIÈRE -
BOULEVARD SAINT-RENÉ EST - DISTRICT ÉLECTORAL DU
LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 130247 Canada inc., (Pavage Inter-Cité), 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour les travaux de réfection routière du boulevard Saint-René Est, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 624 788,52 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 mai 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30848-012-91379	570 515,20 \$	Réseau routier et nouveaux trottoirs en milieu urbain - 18-3042 - Boulevards Saint-René Est et Lorrain, rue Boyes
04-13493	27 170,62 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	27 102,70 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-428

VENTE POUR TAXES 2019 - RETRAIT DE PROPRIÉTÉS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal du 19 mars 2019 a pris connaissance de la liste préparée par le trésorier des immeubles à l'égard desquels des taxes foncières sont impayées pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur les cités et villes, la municipalité doit obligatoirement signifier le propriétaire avant de procéder à la vente de sa propriété;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de signifier certains propriétaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ordonne le retrait des immeubles suivants de la liste de vente pour défaut de paiement des taxes foncières :

- 5630-12-9574-000-0000
- 5833-41-9975-000-0000
- 5833-42-4747-000-0000
- 5833-42-5848-000-0000
- 5927-12-0070-000-0000
- 6336-42-0529-000-0000
- 6431-08-6751-000-0000
- 6639-23-7471-347-0000
- 7137-68-3138-000-0000
- 7137-79-4926-000-0000
- 7138-60-7897-000-0000
- 7139-43-7341-000-0000
- 7237-67-1873-000-0000
- 7238-02-7306-000-0000
- 7338-01-5025-000-0000
- 7338-42-7427-000-0000
- 7839-81-4840-000-0000
- 8342-67-4869-000-0000
- 8344-76-2465-000-0000

Adoptée

CE-2019-429

REJET DES SOUMISSIONS - 2019 SP 051A - CONTRAT D'ENTRETIEN DES IMPRIMANTES LASER HP MONOCHROMES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 26 mars 2019, un appel d'offres public pour le service d'entretien des imprimantes laser HP monochromes;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE certains articles de la formule de soumission étaient ambigus et ont mal été interprétés par certains soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées aux documents d'appel d'offres :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2019 SP 051A et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres public après avoir modifié les documents.

Adoptée

CE-2019-430

SUBVENTION DE 6 000 \$ AU REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES DE LA BASSE-LIÈVRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET « ART SUR L'AVENUE » - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'ordre du Regroupement des gens d'affaires de la Basse-Lièvre, 390, avenue de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2G7, à titre de subvention pour la réalisation du projet «ART sur l'avenue» 2019.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02- 79948-972	6 000 \$	Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse – District électoral de Buckingham – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-431

SERVICES SUPPLÉMENTAIRES – SOUMISSION 2015 SP 090-1 – ERP CONNEX INC. - ACQUISITION ET IMPLANTATION D'UN PROGIciel DE GESTION INTÉGRÉ - SYSTÈME PIVO - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par ses résolutions numéros CE-2016-279 du 13 avril 2016 et CE-2017-73 du 1^{er} février 2017, octroyait à la firme ERP Connex inc., un contrat pour l'acquisition et l'implantation d'un progiciel de gestion financière intégrée pour un montant total de 3 776 315 \$ incluant les taxes, ainsi qu'un montant de 2 630 490 \$ pour l'entretien sur une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'apporter certaines modifications au contrat octroyé afin de s'assurer de mettre en place un système financier robuste, fiable et qui répond à des besoins de fonctionnement particuliers à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE des offres de services ont été soumises par la firme ERP Connex inc., pour le développement de solutions personnalisées, la préparation des différentes formations requises pour les futurs utilisateurs du nouveau système financier et le support supplémentaire lors des phases de tests et de déploiement;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de gouvernance du projet PIVO et le Comité de gouvernance PDI sont d'accord avec les propositions soumises :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les services supplémentaires offerts par la firme ERP Connex inc., 2540, boulevard Daniel-Johnson, bureau 110, Laval, Québec, H7T 2S3, pour le développement de solutions personnalisées, la préparation des différentes formations requises pour les futurs utilisateurs du nouveau système financier et le support supplémentaire lors des phases de tests et de déploiement pour un montant maximum de 1 490 041 \$ incluant les taxes.

En incluant l'entretien sur 10 ans, ces services supplémentaires portent le contrat à un montant de 7 896 846 \$ incluant les taxes.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer la demande de changement y découlant.

Compte tenu des disponibilités budgétaires existantes, les fonds supplémentaires nécessaires à la mise en place des éléments précédents, au montant de 910 646 \$, seront pris à même le Plan directeur informatique.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-432

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT SUR LES RUES LE GALLOIS ET DE CANNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues Le Gallois et de Cannes, dossier RS-19-101, comme illustré au plan numéro CRO-19-234 daté du 13 mai 2019, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Le Gallois	Est	D'un point situé à 30 m au nord de la rue de la Plaine, jusqu'à son extrémité sud	En tout temps
De Cannes	Ouest	De la rue de la Plaine, sur une distance de 55 m vers le sud	En tout temps
De Cannes	Est	D'un point situé à 55 m au sud de la rue de la Plaine, jusqu'à son extrémité nord	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-234 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-433

RÉSILIATION DU CONTRAT 2016 SP 158 - LOGICIEL DE GESTION DE REQUÊTES CITOYEN POUR LE 311 EN MODE SERVICE HÉBERGÉ - SAAS - CENTRE D'APPELS NON URGENTS ET SERVICE DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-105 du 8 février 2017, octroyait un contrat à la firme CustomAnswers Software inc., pour l'implantation et l'exploitation du logiciel de gestion de requêtes citoyen pour le 311 (GovQA) en mode service hébergé – Saas, incluant l'option du module de gestion pour les demandes d'accès à l'information, pour un montant total révisé pour cinq ans de 710 545,50 \$ incluant les taxes, et ce, suite au succès du banc d'essai;

CONSIDÉRANT QUE les efforts nécessaires ainsi que les sommes à investir étant trop importants pour continuer avec le produit GOV-QA;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil municipal et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité résilie le contrat de la firme CustomAnswers Software inc., pour l'implantation et l'exploitation du logiciel de gestion de requêtes citoyen pour le 311 (GovQA) en mode service hébergé – Saas.

De plus, ce comité autorise le trésorier à payer la somme de 77 056 \$ incluant les taxes, représentant les frais applicables à l'entretien du logiciel pour 2019.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer la transaction et quittance.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15034-002-91380	70 362,40 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Équipements
04-13493	3 350,99 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 342,61 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-434

CONTRAT 2019 SP 192 - LOGICIEL DE REQUÊTES CITOYENNE POUR LE 311 - CENTRE D'APPELS NON URGENTS ET SERVICE DE L'INFORMATIQUE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Gestisoft, 87, rue Prince, bureau 410, Montréal, Québec, H3C 2M7, pour la migration à la version de Pivotal 6.5 et l'exploitation du logiciel de gestion de requêtes citoyen pour le 311, pour un montant total pour trois ans de 648 866,24 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents de proposition.

De plus, ce comité autorise le directeur du Service de l'informatique, le cas échéant, à se prévaloir d'une ressource externe de la firme Gestisoft afin d'adapter les processus d'affaires et configurations pour une somme approximative de 287 667,01 \$ incluant les taxes, le tout selon le taux horaire inscrit à la proposition ainsi que les frais inhérents aux déplacements.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18032-002-91381	342 993,01 \$	Projet numéro 103 - Logiciel de plaintes et requêtes CANU - Matériel
18-18032-005-91382	262 709,58 \$	Projet numéro 103 - Logiciel de plaintes et requêtes CANU - Ressource externe
02-13810-555-91383	37 003,72 \$	Centre d'appels non urgents - Entretien des logiciels
02-13440-555-91384	9 950,34 \$	Informatique – Développement - Entretien des logiciels
04-13493	31 082,59 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	31 004,89 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-435

SOUSSION 2016 SP 106 - TRAVAUX DU LOT 2 - RÉFECTION DES STATIONS DE SURPRESSION GAMELIN ET MAIN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND ET DU VERSANT - LOUISE BOUDRIAS ET DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Allen entrepreneur général inc., situé au 118, rue de la Gare, Saint-Henri-de-Lévis, Québec, G0R 3E0, pour les travaux du lot 2 - Réfection des stations de surpression Gamelin et Main, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif révisé de 9 974 736,49 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 avril 2019 et révisée le 16 mai 2019, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30843-003-91385	3 721 290,65 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et d'assainissement des eaux – TECQ - 15-1009 - Travaux au poste Gamelin
06-30843-004-91386	5 386 973,29 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et d'assainissement des eaux – TECQ - 15-1010 - Travaux au poste Main
04-13493	433 778,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	432 694,05 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-436

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC ET DE LA P'TITE ST-JEAN - 22 AU 25 JUIN 2019

CONSIDÉRANT QUE la section de la rue Laval, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et la promenade du Portage, a été choisie pour la tenue de la Fête nationale du Québec et de la P'tite St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture de rue rendra sécuritaires, les activités pour les participants et les spectateurs;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts par le soutien en service offert dans le cadre du Programme de soutien aux grands événements, par la résolution numéro CM-2019-64 du 21 janvier 2019 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation de la circulation et du stationnement dans le secteur de la rue Laval dans le cadre de l'événement La Fête nationale 2019, à savoir :

- Interdiction de la circulation automobile du 22 au 25 juin 2019 (incluant la période de montage et démontage) sur la rue Laval, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et la promenade du Portage;
- Retirer temporairement le sens unique sur la rue Wright, entre les rues Leduc et Laval, du 22 au 25 juin 2019.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, selon les directives de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures.

Le tout selon le plan de circulation CRO19-299 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2019-437

SOUSSION 2019 SP 133 - AMÉNAGEMENT DES COURBES DE PISTE BMX AU PARC GILLES-MAISONNEUVE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour le réaménagement de la piste de BMX au parc Gilles-Maisonneuve dans le secteur de Masson-Angers, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 146 903,56 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 avril 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19007-002-91387	134 142,53 \$	Plan d'investissements communautaires – 19-3032 - Parc Gilles-Maisonneuve
04-13493	6 388,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 372,53 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-438

AVIS DE PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 816-2-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 816-2017 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU COMITÉ EXÉCUTIF À CERTAINS FONCTIONNAIRES Y INCLUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN DE DÉLÉGUER CERTAINES FONCTIONS DÉVOLUES PAR LA LOI FAVORISANT LA SURVEILLANCE DES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS ET INSTITUANT L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS ET D'HARMONISER LES NOUVELLES DISPOSITIONS ADOPTÉES EN MATIÈRE DE GESTION CONTRACTUELLE

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par monsieur le conseiller Cédric Tessier qu'il proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance du comité exécutif, l'adoption du Règlement numéro 816-2-2019 modifiant le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau afin de déléguer certaines fonctions dévolues par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics et d'harmoniser les nouvelles dispositions adoptées en matière de gestion contractuelle.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, il dépose à la présente séance, le projet de règlement numéro 816-2-2019.

Adoptée

CE-2019-439

FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION - EMPLOYÉ NUMÉRO 115089

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics engageait de façon permanente l'employé numéro 115089, le 4 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 115089 devait se soumettre à une période de probation de 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 115089 n'a pas réussi sa période de probation à la satisfaction de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte, selon la recommandation du service concerné et du Service des ressources humaines, de mettre fin à la période de probation et par le fait même, au lien d'emploi de l'employé numéro 115089.

Adoptée

CE20190619-P1

CONCEPT ET ÉTAT DE SITUATION – BOULEVARD SAINT-JOSEPH

10 h – Présentation - Monsieur David Leclerc, chef de Division – Expertise conseil au Service de l'urbanisme et du développement durable, présente le concept de réaménagement urbain du boulevard Saint-Joseph.

Monsieur Jean Audet, directeur du Service des infrastructures, présente ensuite un état de situation des travaux pour chacun des tronçons du boulevard ainsi qu'une mise à jour de l'échéancier.

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^c MARIE-CLAUDE THIBEAULT
Greffière adjointe
Comité exécutif